



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LE CHARGEMENT D'HYDROCARBURES (S-4)

EN VIGUEUR LE 1 JANVIER 2018

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)

1. Permis de procéder au chargement d'hydrocarbures 100,00